



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PÉRIGORD LIMOUSIN

2023-4-26

02 47 40 75 2 - 20230921 - 2023-4-26-DE
Reçu le 27/09/2023
Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
Négrondes

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
12/09/2023

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 30
Pouvoirs : 5

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON COUNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne, COTTA Solange (suppléante de P. BRUN)

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, COMBEAU Bertrand, COUNARIE Pascal, DOBBELS Michel, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

Absents et excusés et procurations : DESSOLAS Frédéric, COUTURIER Pierre-Yves, PETIOT Tony, BRUN Philippe (remplacé par sa suppléante Solange COTTA), CHIPEAUX Raphaël (pouvoir à B. Lagarde), DUTHEIL Frédéric (pouvoir à I Hyvoz), , DEGLANE Christine (pouvoir à AS Esclavard), MAGNE Muriel (pouvoir à P. Gimenez), SAERENS Grégory (pouvoir à JL Faye),

Mme Françoise DECARPENTRIE est désignée secrétaire de séance

Adhésion au COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA DORDOGNE (CDT/24)

Le Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne (CDT/24), conformément au Code du Tourisme (Art. L 132-2 à L 132-6), anime la politique touristique de la Dordogne (promotion de la destination, appui aux prestataires privés et publics, mesure les retombées économiques du tourisme...), pour le compte du Conseil Départemental.

Dans l'objectif d'associer plus largement les acteurs en charge du tourisme, l'Assemblée Générale du CDT/24 a proposé d'élargir la gouvernance de cet organisme, en associant l'ensemble des EPCI, désormais en charge de la compétence tourisme, et a modifié les statuts du CDT/24 en conséquence. Le montant de la cotisation forfaitaire d'adhésion est fixé à 1000€ pour les EPCI dont le nombre d'habitants est compris entre 10 000 et 20 000.

Il est proposé l'adhésion de notre collectivité au CDT/24, afin d'associer notre territoire aux orientations prévalant aux actions du CDT/24.

La collectivité Communauté de Communes Périgord Limousin sera représentée par : la Vice-Présidente en charge du Tourisme, Isabelle HYVOZ

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'adhésion au Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne,**
- **APPROUVE l'acquittement de la cotisation correspondant à cette adhésion,**
- **APPROUVE la désignation telle que proposée,**
- **AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires.**

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 22 septembre 2023
Le Président,

Michel AUGEIX

